

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Gonin
en vue de :

- ouverture d'une enquête publique unique sur les
demandes présentées par la société Gonin SAS TP Carrière en vue d'obtenir l'autorisation de
 - renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Parmilieu au
lieu-dit « Communaux des Brosses » et de l'étendre en surface et en profondeur
 - renouveler l'autorisation des installations de traitement associées
 - déroger à l'interdiction de destruction d'espèces protégées
 - défricher une partie des terrains du projet
sur la commune de Parmilieu
- présentée par GONIN SAS TP CARRIERES Siège social : ZA du Coquillat
38357 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Par **arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-12-02 du 4 décembre 2020** une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite :

du lundi 4 janvier 2021 (ouverture de l'enquête à 14 h) jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 h)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- à la mairie de Parmilieu, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public à la mairie de Parmilieu;
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 heures) ;
- **par voie postale** à la mairie de Parmilieu, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de l'**espace France Services des Balcons du Dauphiné, situé 84 place du 8 mai 45 , 38510 Morestel aux jours et horaires habituels d'ouverture après prise de rendez-vous au 04/74/80/39/33.**

Le commissaire-enquêteur, M. Michel RICHARD, retraité de la fonction publique, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Parmilieu, aux jours et heures suivants :

- lundi 4 janvier 2021 de 14h à 17h
- mardi 19 janvier 2021 de 9h à 12h
- samedi 30 janvier 2021 de 9h à 12h
- jeudi 4 février 2021 de 15h à 18h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Gonin Jean-Paul, directeur de Gonin SAS TP CARRIERES (tel : 04 74 97 20 78)
- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.68).**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Parmilieu et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.